



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE VIE GENERATION

Part I (ISIN : FR0013127875)

Ce fonds est géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds TOCQUEVILLE VIE GENERATION est, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de réaliser une performance annualisée de 3 % au-delà de l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Le FCP est géré activement. L'€STR capitalisé plus 3% est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, la Société de Gestion, à partir de son analyse macro-économique et du suivi des valorisations des différentes classes d'actifs, mettra en place une gestion flexible et de conviction afin d'optimiser à tout moment le couple rendement/risque du portefeuille. Le fonds pourra s'exposer directement ou indirectement, dans la limite maximum de 67 % de son actif net en produits de taux libellés en euro (obligations, titres de créance négociables, titres assimilés), dont 15 % maximum en titres spéculatifs (high yield) ou non notés, hors obligations convertibles.

La sensibilité de la partie exposée au risque de taux s'inscrira dans une fourchette de 0 au minimum, à 8 au maximum.

Au sein de la poche taux, et dans la limite maximum de 10 % de l'actif net, le fonds pourra directement ou indirectement être investi, sans contrainte de notation, en obligations convertibles et en titres participatifs. Le Fonds n'investira pas dans les titres de dette perpétuelle des secteurs banque et assurance. L'exposition aux titres de dette subordonnée, les obligations convertibles contingentes étant exclues, sera par ailleurs limitée à 20% au maximum de l'actif net du Fonds. En matière de produits de taux, la Société de Gestion privilégiera sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. Il ne s'appuiera pas de manière mécanique et exclusive sur les notations fournies par les agences.

TOCQUEVILLE VIE GENERATION pourra s'exposer, directement ou indirectement, dans la limite maximum de 65 % de son actif net aux marchés actions.

Le fonds investira notamment 33 % minimum de son actif net directement en actions émises par des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Le fonds s'interdit d'investir dans des actions non cotées.

Dans le cadre de la gestion de TOCQUEVILLE VIE GENERATION, l'exposition aux risques des marchés d'actions et de taux autres que ceux de l'Union européenne sera limitée à 20% maximum de l'actif net, ceci incluant l'exposition directe ou indirecte aux marchés actions et de taux des pays émergents qui sera limitée à 10 % maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Par ailleurs, l'exposition au risque de change pour les devises autres que l'euro sera limitée à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 67 % maximum de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen et/ou de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM et FIA pourront être de toutes thématiques. Le FCP peut investir dans des fonds de la Société de Gestion ou d'une société liée.

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des obligations convertibles. En outre, le fonds peut également investir dans des obligations *callable*s et obligations *puttable*s dans la limite de 100 % de l'actif net.

Le fonds pourra également recourir aux opérations d'emprunts et de prêts de titres dans la perspective d'amélioration de la performance.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour de bourse (J) à 14 heures et exécutés en J+1 sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour J et publiée en J+1.

Jours de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 5 en raison de son exposition aux marchés de taux, notamment par l'investissement dans des titres spéculatifs (*high yield*), ou aux marchés d'actions, pouvant connaître des fluctuations importantes.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de contrepartie : le Fonds pouvant avoir recours de manière significative aux Prêts/Emprunts de titres, ce risque représente le risque de non-respect des engagements du contrat conclu, par l'une des parties.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

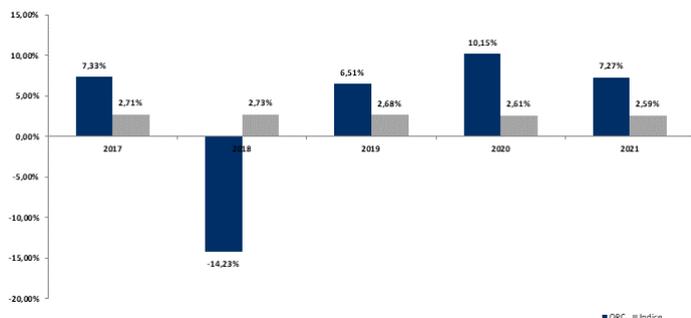
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	6,00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,11 % TTC (*)	Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons/dividendes nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 17 juin 2016.

Date de création de la part I : 17 juin 2016.

Devise de libellé : euro.

Changements importants au cours de la période : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 36, quai Henri IV – 75004 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr.

Régime fiscal : La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tocqueville Finance S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Tocqueville Finance S.A est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 novembre 2022.